

COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal nº 7

Réunion du :	Jeudi 10 octobre 2024
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents:	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 19 et 20 Octobre 2024

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 19 et 20 Octobre 2024

Amende financière de 20 €

US OLLIOULAISE: CHAMP DPT D2 POULE A (50260.1) **AS SIGNES FC**: CHAMP FEMININES SENIORS A 8 D2

SP.C. COGOLINOIS: CHAMP U16 (51119.1)

EFC SEYNOIS: CHAMP U15 D3 POULE A (53233.1)

RAPPEL

ARTICLE 53 - HEURES DE MATCHES OFFICIELS.

a) Le club recevant est tenu d'expédier au District, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant la date, l'heure et le lieu du match pour affichage sur Internet et dans "FootClubs" 10 jours au moins avant la date fixée au calendrier, c'est-à-dire être réceptionnés par le Secrétariat avant le mercredi à 12 h, de la semaine précédente.

Passé ce délai le club fautif sera pénalisé d'une amende de 20 €

f) Au cas où l'horaire et le lieu ne seraient pas parvenus au District que ce soit en championnat normal, en coupe du Var, match remis ou donné à rejouer, seniors et jeunes, aucun horaire ne sera publié et aucun arbitre ne sera désigné. La rencontre n'aura pas lieu et son résultat sera du ressort de la Commission compétente.

De ce fait, nous vous informons <u>qu'à compter du 1^{er} octobre</u>, ces articles seront scrupuleusement respectés, c'est-à-dire qu'aucun horaire ne sera saisi après le mercredi 12h (réception jusqu'au jeudi matin).

Prochaine Réunion Jeudi 17 Octobre 2024

Le Président : Laurent OZENDA Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE